



## NCCP Maintenance of Certification Requirements for CANSail Instructors & Coaches

The certification period for NCCP Maintenance of Certification points will be reset to 4 years (previously 3) starting January 1, 2021. At this time the required points for each certification period will also change. The new NCCP Maintenance of Certification point requirements will be:

CANSail Instructor/Coach Level	Points Required in 4 year period
CANSail 1 & 2 Instructor Certified	8 points
CANSail 3 & 4 Instructor Certified	16 points
CANSail 5 & 6 Instructor Certified	16 points
Development Coach Certified	24 points

*\*Maintenance of Certification points are not required at Trained status or the Community Instructor level.*

The points acquired in the current certification period will be carried forward to the adjusted period starting January 1st, 2020.

The [CAC Maintenance of Certification FAQ](#) provides answers to a number of questions about the requirement.

You can obtain NCCP Maintenance of Certification points by completing the following:

- 1) Practical Evaluation of Instructor/Coach Certification level (as required by Sail Canada for recertification)
- 2) Professional Development activities provided by the NCCP and Coaching Association of Canada or approved non-NCCP approved activities to meet the required points

<b>Approved Non-NCCP Professional Development Activities (3 points each) include:</b>	
First Aid & CPR Training	Wet Feet Module
Coach Boat Safety Training	Sail Canada National symposium or training conference
Coaching Athletes with a Disability Module	Provincial Sailing Association symposium or training conference
Spinnaker & Trapeze Training Module	Professional Development Training session at a provincial, regional or national competition
Program Manager Module	Racing Tactics and Rules Seminar
Provincial or National Committee member	Rule 42 Seminar

Locker profiles can be accessed by visiting [www.coach.ca](http://www.coach.ca).

If you have questions about your Locker profile, please direct them to [coach@sailing.ca](mailto:coach@sailing.ca).

La période de certification pour les points de maintien de la certification du PNCE passera à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (alors qu'elle était de 3 ans par le passé). À ce moment, les points requis pour chaque période de certification changeront également. Les nouvelles exigences du PNCE relatives aux points requis pour le maintien de la certification seront les suivantes :

Niveau d'instructeur/d'entraîneur de VoileCAN	Points requis dans une période de 4 ans
Instructeur VoileCAN 1 et 2 certifié	8 points
Instructeur VoileCAN 3 et 4 certifié	16 points
Instructeur VoileCAN 5 et 6 certifié	16 points
Entraîneur de développement certifié	24 points

*Les points de perfectionnement associés au maintien de la certification ne sont pas exigés pour les instructeurs « formés » ou pour les instructeurs communautaires.*

Les points accumulés durant la période de certification actuelle seront reportés à la période ajustée commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La [FAQ de l'ACE sur le maintien de la certification](#) fournit des réponses à plusieurs questions relatives à ces exigences.

Vous pouvez obtenir des points pour le maintien de la certification du PNCE en procédant comme suit :

- 1) En suivant une évaluation pratique du niveau de certification d'instructeur ou d'entraîneur (répondant aux exigences de recertification des niveaux de Voile Canada)
- 2) En participant aux activités de perfectionnement professionnel proposées par le PNCE et l'Association canadienne des entraîneurs, ou à des activités approuvées autres que celles du PNCE permettant d'obtenir les points exigés

<b>Les activités de perfectionnement professionnel approuvées autres que celles du PNCE (3 points chacune) incluent :</b>	
Formation en premiers soins et en réanimation	Module P'tits mousses
Formation sur la sécurité nautique	Conférence de formation ou colloque national de Voile Canada
Module sur la gestion de programmes	Conférence de formation ou colloque proposés par une association de voile provinciale
Module de formation spi et trapèze	Atelier de perfectionnement professionnel donné lors d'une compétition provinciale, régionale ou nationale

Module sur la gestion de programmes	Atelier sur les tactiques et sur les règles de course
Formation fournie par un membre contributeur provincial ou national	Atelier sur la règle 42

Vous pouvez accéder à votre profil sur le Casier en visitant [www.coach.ca](http://www.coach.ca).

Si vous avez quelques questions que ce soit au sujet de votre profil sur le Casier, veuillez les adresser à [coach@sailing.ca](mailto:coach@sailing.ca).